

fins du Régime de pensions du Canada et autorisation de procurer de l'aide a) à l'Organisation de l'aviation civile internationale sous forme de location de bureaux à des prix inférieurs au tarif commercial et b) à l'Association récréative du service civil d'Ottawa sous forme de services d'entretien au Centre commémoratif W. Clifford Clark, à Ottawa, \$96,707,800.

10. Acquisition de matériel et de mobilier autres que les meubles de bureau, \$1,512,500.

15. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux bâtiments de l'État (y compris les dépenses pour ouvrages non situés sur une propriété fédérale); toutefois, il ne peut être passé aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à \$50,000 ou plus, à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations, \$79,761,800.

Service du génie—

(ports et rivières)—

20. Entretien et exploitation, \$8,082,000.

25. Construction ou acquisition de matériel \$495,400.

30. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat de terrains, relativement aux ouvrages des ports et rivières (y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages non situés sur une propriété fédérale); toutefois, il ne peut être passé aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à \$50,000 ou plus, à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations, \$23,905,000.

Routes, ponts et autres services du génie—

35. Exploitation et entretien, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de l'ensemble des frais d'exploitation du pont de New Westminster, \$7,099,100.

40. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat de terrains relativement à des routes, ponts, et autres ouvrages de génie, selon le détail des affectations, pourvu que le montant compris dans le crédit qui sera dépensé pour chacun des ouvrages énumérés puisse être augmenté ou diminué sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, \$10,895,000.

Route transcanadienne—

50. Aménagement à travers les parcs nationaux \$212,000.

Laboratoires d'essais—

55. Fonctionnement et entretien, \$1,143,200.

**M. le président:** Voilà qui termine l'étude des crédits du ministère des Travaux publics. Le comité étudiera maintenant les crédits du secrétariat d'État.

#### SECRÉTARIAT D'ÉTAT

(Les crédits suivants sont adoptés.)

A—Ministère—

1. Administration centrale, y compris des subventions selon le détail des affectations, \$1,513,500.

2. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Centre national des arts, \$11,500,000.

[M. le président.]

Citoyenneté—

5. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions et les contributions pour les cours de langues et la promotion du civisme ainsi que les subventions aux associations, selon le détail des affectations, \$4,550,200.

Traduction—

10. Bureau des traductions, y compris subventions de \$50,000 pour études post-universitaires en traduction, \$4,885,000.

B—Conseil des arts du Canada—

25. Subvention au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 20 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de ladite loi, \$20,580,000.

C—Société Radio-Canada—

30. Subvention à l'égard des frais d'exploitation nets nécessaires au Service national de radiodiffusion pour que la Société s'acquitte de ses obligations, \$151,100,000.

**Des voix:** Sur division.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

D—Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne—

40. Traitements et autres dépenses, \$1,714,000.

F—Directeur général des élections—

45. Traitements et dépenses du bureau, \$165,500.

G—Compagnie des jeunes Canadiens—

48. Paiement à la Compagnie des jeunes Canadiens, \$1,900,000.

**Des voix:** Sur division.

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

H—Corporation du Centre national des Arts—

50. Paiements à la Corporation du Centre national des Arts devant servir aux fins prévues dans la Loi sur le Centre national des Arts, \$1,078,000.

I—Office national du film—

55. Administration, réalisation et diffusion de films et autres matières de présentation visuelle, \$9,426,300.

60. Acquisition de matériel, \$573,700.

J—Bibliothèque nationale—

65. Administration, y compris un paiement de \$140,000 au compte d'achat de la Bibliothèque nationale pour l'acquisition de livres conformément à l'article 12 de la Loi sur la bibliothèque nationale, \$1,585,000.

K—Musées nationaux du Canada—

70. Administration, fonctionnement et entretien, y compris le versement de \$1,050,000 au Compte d'achat des musées nationaux du Canada pour l'achat d'œuvres d'art et d'objets conformément à l'article 10(1) de la Loi sur les musées nationaux, et subventions selon le détail des affectations, \$7,198,500.

L—Archives publiques—

75. Administration et services techniques, \$2,267,000.